

## **Règlement sur le service de l'artillerie à bord des bâtiments de la flotte**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement sur le service de l'artillerie à bord des bâtiments de la flotte . 5e partie . Titre III, Règlements de manoeuvre particuliers. Fascicule n°12. Canons : de 30 c/m et de 27 c/m Mle 1893 en tourelles simples hydrauliques à fût pivot. Bâtiment Bouvet

Adresse bibliographique : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Description matérielle : 1 vol. (19 p.) ; In-16

Autre variante du titre : [Règlements de manoeuvre particuliers. Fascicule n°12. Canons : de 30 c/m et de 27 c/m Mle 1893 en tourelles simples hydrauliques à fût pivot. Bâtiment Bouvet.]

[Règlements de manoeuvre particuliers. Fascicule n°12. Canons : de 30 c/m et de 27 c/m Mle 1893 en tourelles simples hydrauliques à fût pivot. Bâtiment Bouvet.]

Note(s) : Ministère de la Marine

Note sur l'exemplaire : Brochure